

Règlement du concours d'entrée en 1^{re} année Session 2025



Le concours d'entrée en 1^{re} année de Licence s'organise en deux étapes d'admissibilité et d'admission pour l'accès au premier cycle de l'ENSAD.

La phase d'admissibilité comprend le dépôt d'un dossier de candidature, constitué de deux dossiers dématérialisés. En cas de réussite à l'admissibilité, le candidat sélectionné participe aux deux épreuves d'admission : la production artistique, suivie d'un entretien avec le jury.

En cas de succès au concours d'entrée, l'admission définitive à l'ENSAD, en tant qu'élève en 1^{re} année, est conditionnée par l'obtention du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent, hormis les dérogations accordées avant l'inscription au concours.

Conditions de candidature

Le candidat titulaire ou en préparation du baccalauréat français ou détenteur d'un diplôme français ou étranger équivalent ou de niveau supérieur est autorisé à s'inscrire dans le dispositif Parcoursup.

A titre exceptionnel, le directeur de l'ENSAD peut accorder, à tout candidat positionné hors dispositif Parcoursup, une dérogation de diplôme. La demande de dérogation motivée doit être formulée et déposée avant le 10 février 2025, auprès du Pôle concours/inscriptions de l'ENSAD inscription.concours@ensad.fr

Procédure de candidature

L'inscription au concours s'effectue sur la plateforme parcoursup.fr
Le candidat doit faire figurer l'ENSAD dans les vœux confirmés.

Attention, par session annuelle, chaque candidat ne peut se présenter qu'à une seule voie d'admission à l'ENSAD : concourir au concours d'entrée en 1^{re} année ou à la commission d'entrée en cours de cursus.

Inscription administrative

Au titre de l'année 2025, le montant des droits d'inscription au concours s'élève à 55 €

Le candidat titulaire d'une bourse nationale pour l'année scolaire 2024/2025 est exonéré des droits d'inscription au concours.

La demande de participation au concours d'entrée en 1^{re} année est validée par le paiement en ligne des droits d'inscription (procédures Parcoursup et hors Parcoursup).

Les droits d'inscription restent acquis à l'ENSAD et ne sont pas remboursables en cas de non admissibilité, de désistement, de double candidature ou pour tout dossier ne remplissant pas les conditions d'éligibilité.

Phase d'admissibilité

Le candidat doit déposer en ligne sur <https://sco.ensad.fr/> le dossier de candidature numérique qui comprend la création réalisée à domicile et le dossier de travaux personnels.

Le dossier est anonyme et ne doit comporter aucun lien hypertexte (Youtube, Vimeo, site internet, ...).

Dossier de travaux personnels / Coefficient 1

Le dossier est anonyme. Il est constitué de :

- un fichier PDF dit portfolio de 15 pages maximum (capacité de 20 Mo), composé de travaux artistiques, de recherches, d'extraits de carnet de croquis... ;

Le portfolio réunit un ensemble de travaux plastiques, faits par exemple en cours d'arts plastiques, dans des ateliers extérieurs, à la maison, en classe préparatoire ou dans tout autre contexte. Ce portfolio est d'abord l'expression de centres d'intérêt, d'un univers, d'orientations et des techniques utilisées jusque-là.

Le portfolio peut comprendre des images de dessins, d'essais, des extraits de carnets de croquis, des projets en cours. Sa mise en page est libre et doit refléter ce que le candidat fait ou aime, la manière dont il s'exprime par la création visuelle, et peut montrer toutes sortes de techniques et de pratiques en arts plastiques : dessins, peintures, sculptures, photographies, vidéos, affiches, collages, maquettes...

Il est fortement conseillé de légender les images et les projets (titres s'il y en a, technique utilisée, support, format, date... et éventuellement des descriptions, commentaires).

Les critères d'évaluation sont la qualité plastique des travaux et la singularité du dossier artistique.

Création réalisée à domicile - sujet internet/ Coefficient 1

Le sujet, affiché à l'ENSAD, est mis en ligne sur les sites <https://sco.ensad.fr/> et ensad.fr. Il est également relayé sur les réseaux sociaux.

La réponse au sujet comprend :

- un fichier PDF de 5 pages maximum (capacité de 20 Mo).
Le type de rendu plastique présenté est libre ;
- un descriptif non manuscrit du projet, d'une demi-page maximum (PDF), en français ou en anglais, expliquant les choix et le traitement du sujet ;
- à titre facultatif, un fichier audio ou vidéo d'une minute maximum (50 Mo).

Les critères d'évaluation de la réponse sont la réflexion, la qualité de l'expression plastique et la cohérence du projet présenté.

Le non-respect des contraintes pour la constitution des deux dossiers dématérialisés est éliminatoire (notamment le respect de l'anonymat).

Aucun commentaire n'est communiqué par l'ENSAD.

Chaque dossier de candidature numérique (création réalisée à domicile et dossier de travaux personnels) est évalué par un jury qui désigne les candidats admissibles (350 personnes environ).

Le jury de l'ENSAD est souverain et ses décisions sont sans appel.

Phase d'admission

L'épreuve de production artistique se déroule hors les murs, en matinée. L'épreuve d'entretien avec le jury se tient en présentiel à l'ENSAD, la date est au choix du candidat parmi les options proposées.

Production artistique / Coefficient 1

Durée : 4 heures

Le candidat répond à un sujet communiqué le jour même en utilisant différents modes d'expression et le matériel autorisé dans la convocation. La production plastique doit être accompagnée d'une lettre d'intention.

Entretien avec le jury / Coefficient 2

Durée : 20 minutes

Lors de l'entretien, chaque candidat présente :

- le cheminement et le produit du travail réalisé lors de l'épreuve de production artistique,
- l'épreuve de création réalisée à domicile et son dossier artistique personnel.

Chaque candidat peut apporter de nouveaux éléments dont des originaux (tous les médiums sont acceptés). Pour présenter des réalisations audiovisuelles ou autres fichiers numériques, le candidat doit se munir de son ordinateur portable.

Une discussion ouverte s'engage avec le jury d'admission de préférence en français ; tous les enseignements sont dispensés en langue française à l'ENSAD.

Au titre de la session 2025, le nombre maximum d'élèves admis en 1^{re} année de Licence à l'ENSAD est fixé à 72.

Pour toute précision complémentaire relative aux modalités de déroulement de ce concours, merci de contacter par courriel le Pôle concours/inscriptions inscription.concours@ensad.fr



Emmanuel Tibloux

Directeur de l'École

Calendrier

Du mercredi 15 janvier au jeudi 13 mars 2025

Ouverture de la plateforme Parcoursup pour l'inscription du candidat.
Formulation des vœux au plus tard le 13 mars 2025.

Le mercredi 2 avril 2025

Faire figurer l'ENSAD dans les vœux confirmés avant cette date limite.

Le vendredi 4 avril 2025

Publication du « Sujet internet » à midi, heure de Paris.

Du vendredi 4 avril au mardi 8 avril 2025

Dépôt du dossier de travaux personnels et réponse au Sujet internet, avant 16h00, heure de Paris, le 8 avril 2025.

Le vendredi 18 avril 2025

Jury plénier d'admissibilité.

A compter du lundi 21 avril 2025

Publication des résultats d'admissibilité sur les sites <https://sco.ensad.fr/> et ensad.fr

Attention, tout candidat admissible est invité à choisir via son espace personnalisé la date de son entretien, au plus tard le 25 avril 2025.

Le lundi 5 mai 2025 (matin)

Epreuve de production artistique, à Villejuif.

Du mardi 6 au mercredi 7 mai 2025

Epreuve d'entretien.

Le mardi 13 mai 2025

Jury plénier d'admission.

A compter du lundi 2 juin 2025

Annnonce des résultats sur le site de Parcoursup.